

Les sociétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **7 (1968-1969)**

Heft 28

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CAMPS DE SKI 1968-1969

organisés par le service des jeunes du S.S.E.

1. du 26-12-68 au 4-1-69 à Riedalp, Valais
2. du 3-3-69 au 14-3-69 à Riedalp, Valais
3. du 24-3-69 au 3-4-69 à Saas Grund, Valais

Ces camps sont prévus pour jeunes filles et jeunes gens de 16 à 24 ans, à l'exception du camp 1 (26-12 - 4-1) réservé aux étudiants et étudiantes de 16 à 20 ans.

Prix de participation :

camps 1 et 3 120,— frs. voyage + skilift à la
camp 2 130,— frs. charge des participants

Dates limites d'inscription :

pour le camp 1 : 10 décembre 1968

pour le camp 2 : 15 février 1969

pour le camp 3 : 10 mars 1969

Toute demande de renseignements et de bulletin d'adhésion peut être adressée à l'Ambassade de Suisse à Bruxelles ou aux Consulats d'Anvers et de Luxembourg.

Des demandes de réduction de prix peuvent être acceptées dans des cas particuliers, avec accord de l'Ambassade.

LES SOCIÉTÉS

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS ET DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS

Elle s'est réunie le vendredi 18 octobre et fut rehaussée par la présence de M. Ph. Zutter, Ambassadeur de Suisse et de M. L. Guisan, Président de la C.S.E..

Congrès 1968 : M. Klopfenstein fait un rapport détaillé sur le congrès de Schaffouse auquel il a bien voulu assister à titre de délégué intérimaire. Nous ne reviendrons pas en détail sur ce congrès dont il a été question dans notre dernier numéro.

Nouvelles sociétés : Le Swiss Junior Club et la Société Suisse de Tir d'Anvers ont été admises au sein de la conférence.

Groupe de travail : M. Anatra, Président, expose les solutions qui se sont dégagées des différentes réunions et pourparlers en vue de financer un secrétariat permanent et d'indemniser le délégué de la Communauté auprès de la C.S.E. Grâce à l'intervention financière des différentes sociétés, il sera possible de réunir le montant annuel de ± 12.000,— F.B. nécessaire au bon fonctionnement de notre organisation.

Commission des Suisses de l'Étranger : Les postes de délégués de notre Communauté étant vacants depuis mai dernier, l'assemblée procède par acclamations à la nomination des candidats proposés par le groupe de travail : M. J.-Cl. MONTANDON, Bruxelles, comme délégué et Mlle I. FREI, Anvers, comme déléguée suppléante.

Courrier Suisse : En plus des questions traitées dans d'autres rubriques, rappelons le rapport des vérificateurs de compte MM. E. Wahl et W. Lorétan, d'où il ressort que les disponibilités du Courrier Suisse au 30-9-1968 sont de F.B. 13.780,— et qu'elles ont augmenté de 6.184,— par rapport au 30-9-1967. Ce fonds de roulement permettra de faire face aux dépenses courantes, à la publication de pages spéciales et a été partiellement utilisé pour l'achat de brochures « CONNAISSANCE DE LA SUISSE » distribuées aux jeunes Suisses lors de leurs promotions civiques.

Présidence de la Conférence : Le mandat de la Sté Suisse de Charleroi vient à expiration. C'est l'Association Suisse DUFOR de Bruxelles (officiers) qui reprendra le Vorort et M. A. GUIBELIN en est nommé Président par acclamations, en remplacement de M. A. PILLER. M. J.-Cl. MONTANDON de la Chambre de Commerce continuera à assumer les fonctions de Secrétaire permanent.

Dénomination de la Conférence : Le groupe de travail étudiera la possibilité de modifier la dénomination « Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand Duché de Luxembourg », étant donné que celle-ci est également ouverte à tous nos compatriotes, même non affiliés à une société. Une formule plus simple et plus au goût du jour s'impose.

Programme des manifestations : Le groupe de travail essaiera également de faire établir par le secrétariat permanent un calendrier des manifestations des différentes sociétés suisses en vue d'éviter des chevauchements et peut-être de grouper certaines d'entre elles.

Allocution de notre Ambassadeur : M. Zutter, Ambassadeur de Suisse, se plait à constater que les débats de cette assemblée se sont déroulés avec une sérénité efficace et est heureux de constater que les jeunes sont là pour prendre la relève des aînés. Notre Ambassadeur souligne ensuite que tout ne tourne pas rond dans le monde et que les récents événements montrent qu'il est nécessaire de rester vigilant et qu'une collaboration mutuelle devient de plus en plus nécessaire.

Il demande enfin aux diverses sociétés de continuer à unir leurs efforts pour que la Communauté Suisse de Belgique et du Grand Duché soit toujours active et prospère.

La Conférence fut suivie d'un souper-choucroute, à l'issue duquel M. Louis Guisan nous tint un intéressant exposé sur l'organisation des Suisses de l'étranger, dont il est question par ailleurs.

J.P.

N.d.l.r. — Nous aimerions encore remercier ici M. A. Piller, Président sortant du Vorort et la Société Suisse de Charleroi, pour tout le travail réalisé au cours des deux ans du mandat, et les féliciter vivement de leur travail constructif.

UNION SUISSE DE BRUXELLES

La fête de Noël, réservée aux membres de l'Union Suisse et à leurs enfants, aura lieu le dimanche 22 décembre à 15 heures précises à l'Hôtel Atlantia.

Un programme attrayant est prévu pour la grande joie des petits et grands. Les enfants de 2 à 14 ans inscrits auprès du comité seront récompensés par le Père Noël.

Le Comité lance un appel à tous les membres désireux de venir le renforcer pour préparer les manifestations dans un esprit d'équipe et de camaraderie. Toutes les personnes intéressées peuvent téléphoner à M. Altherr, au n° 20.06.81.

AVIS AUX NEUCHATELOIS

Retenez d'ores et déjà le samedi 1^{er} mars 1969 où dès 20 heures nous fêterons avec un faste particulier le 121^{ème} anniversaire de notre République et Canton.

Invitation cordiale à tous les Neuchâtelois et amis de notre Canton.

COURRIER DU LECTEUR

Chers Editeurs du Courrier Suisse,

Ceci est une réaction à votre appel dans Le Courrier Suisse n° 27, rubrique « Les Sociétés ». Mes commentaires se réfèrent au cas « Bruxelles ».

Je l'ai déjà insinué dans le questionnaire de l'année passée : Pourquoi ne pas balayer une fois pour toutes le nombre surfait de sociétés suisses à Bruxelles.

C'est une frustration de voir la liste pour commencer, c'est un malemploi insensé des talents de compatriotes aptes à prendre part activement dans un comité de gestion et d'initiative.

Comme vous le dites, sur 5.500 Suisses, il doit y avoir un minimum de 100 personnes qui prendraient part activement à des activités régulières et communes pour toute la communauté. S'il y en a qui s'intéressent à des activités subsidiaires mais bien spécifiques, que cela se fasse dans des sous-groupes non formalisés, comme on se trouve entre amis pour faire un « jass » ou pour manger une fondue.

A mon avis, deux groupes suffisent : les jeunes et les autres.

S'il n'y a vraiment personne à Bruxelles qui voit comment solutionner le malaise actuel, car c'est un malaise, qu'on regarde un peu autour ; j'en ai vécu plusieurs exemples moi-même dans plusieurs pays pendant des séjours prolongés : Deux qui fonctionnent particulièrement bien sont à Bordeaux et à Copenhague.

Il y a évidemment quelques conditions importantes et nécessaires au succès :

1. Nos représentants politiques (Ambassade, Consulat) doivent au minimum encourager les activités et démontrer un intérêt positif. Une participation, même limitée, mais démonstrative, est très bien-faisante psychologiquement.

2. Ici je m'adresse aux snobs : ceux qui ont atteint des positions importantes dans leurs professions respectives. Montrez l'exemple, c'est à vous de descendre de votre piédestal, si vous avez de l'intérêt à ce que l'homogénéité sous un seul chapeau « compatriote » se fasse. C'est nécessaire pour la réussite de toutes les activités « plénières ». Si vous ne pouvez pas oublier pour quelques heures de temps en temps que vous êtes surtout un membre suisse égal et qu'il n'y a pas de supérieurs et subalternes, concurrents... cela veut dire que vous n'êtes pas intéressés. Alors vous n'êtes simplement pas intéressés au succès des activités des Suisses à l'étranger. Or, il doit quand même y avoir un bon nombre d'entre vous qui sont fiers d'être Suisses et qui sont prêts à témoigner activement leur intérêt en contribuant au succès des activités compatriotiques en commun.

3. Les programmes d'activités doivent être bien panachés et toujours au niveau de tout le monde. Il ne s'agit pas de développer les penchants artistiques ou politiques des minorités. Il s'agit de préserver les sentiments patriotiques et de communauté. Il s'agit surtout de réunir les gens, le reste viendra tout seul.

4. Il faut expliquer à tout le monde ce que cela coûte de faire tourner en rond le budget d'un certain nombre d'activités. Inviter aussi à la participation par des dons pour des prix lors de jeux ou de concours. Faire valoir que la cotisation minimale de 100 F par an couvre tel ou tel pourcentage du budget total et que la simple contribution volontaire additionnelle de 500 F par 100 ou 200 personnes plus aisées permettrait de faire ceci ou cela.

Je répète, avec un nombre de Suisses si important à Bruxelles, cela devrait absolument réussir.

K.v.A.

Les assureurs vous arrangent..., entend-on dire parfois ! Cela n'arrivera pas pour vous si vous confiez l'étude et le placement de vos contrats d'assurances à des producteurs (intermédiaires) particulièrement qualifiés pour la défense de vos intérêts. Faites nous confiance.

S.A. Lucien LECLERE.

AVIS A NOS LECTEURS

A partir de ce numéro 28, les adresses de nos lecteurs sont imprimées à l'aide de cartes perforées. La constitution du fichier n'étant pas tout à fait terminée, nous nous excusons à l'avance auprès de ceux qui ne recevront ce Courrier qu'au début de 1969.

D'autre part, nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître les erreurs qui pourraient s'être glissées dans l'établissement de vos adresses.

L'ÉDITEUR.

PROCHAIN COURRIER :

Parution prévue en mars 1969. Articles et communications à envoyer au plus tard le 28-2-1969.

LE COURRIER SUISSE

2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4, C.C.P. n° 387.48.

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, 151, av. Chazal, Bruxelles 3.

Commission de rédaction : A. BERGUER, A.W. KLOPFENSTEIN et J. PIERREHUMBERT ; Collaborateur : J. DECOUTERE.

Imprimerie Efbé, 623, chaussée de Mons, Bruxelles 7.